



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2023\_103  
ECLAIRAGE PUBLIC – DEPANNAGE - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU  
SIEML**

L'an deux mil vingt-trois, le 7 novembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43  
Conseillers présents :.....29  
Pouvoir(s) : .....6  
Votants :.....35

**Conseillers présents :**

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, LETHIELLEUX Jean-Michel, BERNIER Catherine, PERTUISEL Roselyne, MARTIN Alain, CHABIN Nathalie, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, JAMIN Grégoire, PAULY-MOREAU Noémie, MASSE Stéphane, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOULLIER Marine, LEMAIRE Hélène, AUBRY François,

**Conseillers absents ayant donné pouvoir :**

BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à FRANCOIS Marie-Jeanne, NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à LÉZÉ Maryline, RICHARD Maud a donné pouvoir à BASTARD Estelle, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, DESPORTES Philippe a donné pouvoir à SANTENAC Rachel

**Conseiller excusé :**

BOURRIER Alain

**Conseillers absents :**

BERTIN Jérémy, CHATILLON Jean-Yves, LOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, POLPRÉ Charlene,

**Secrétaire de séance :**

SANTENAC Rachel

DELIBERATION N°DCM2023\_103  
Eclairage public – Dépannage - Versement d'un fonds de concours au  
SIEML

Rapporteur : Véronique LANGLAIS

A la demande de la commune Les Hauts-d'Anjou, le SIEML effectue les dépannages sur le réseau d'éclairage public.

La collectivité a décidé de verser un fonds de concours de 75 % au profit du Syndicat Intercommunal d'Énergie de Maine-et-Loire (SIEML) pour les opérations suivantes

N° OPERATION	COLLECTIVITES	Montant des travaux TTC	Montant du Fdc	Dépannage mois
EP051-22-38	LES_HAUTS_D'ANJOU (Brissarthe)	321,65 €	241,24 €	21/11/2022
EP051-23-42	LES_HAUTS_D'ANJOU (Brissarthe)	223,13 €	167,35 €	04/04/2023
EP051-23-47	LES_HAUTS_D'ANJOU (Brissarthe)	192,43 €	144,32 €	24/07/2023
EP065-22-120	LES_HAUTS_D'ANJOU (Champigné)	226,61 €	169,96 €	22/12/2022
EP065-23-123	LES_HAUTS_D'ANJOU (Champigné)	512,27 €	384,20 €	04/04/2023
EP080-22-152	LES_HAUTS_D'ANJOU (Châteauneuf-sur-Sarthe)	923,06 €	692,30 €	21/12/2022
EP080-23-156	LES_HAUTS_D'ANJOU (Châteauneuf-sur-Sarthe)	245,90 €	184,43 €	04/04/2023
EP080-23-157	LES_HAUTS_D'ANJOU (Châteauneuf-sur-Sarthe)	223,13 €	167,35 €	20/06/2023
EP096-22-32	LES_HAUTS_D'ANJOU (Cherré)	110,35 €	82,76 €	21/12/2022
EP105-23-70	LES_HAUTS_D'ANJOU (Contigné)	180,71 €	135,53 €	04/04/2023
EP105-23-73	LES_HAUTS_D'ANJOU (Contigné)	251,53 €	188,65 €	24/07/2023
EP189-22-34	LES_HAUTS_D'ANJOU (Marigné)	178,85 €	134,14 €	21/12/2022
EP189-23-36	LES_HAUTS_D'ANJOU (Marigné)	179,95 €	134,96 €	04/04/2023

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023
- montant de la dépense : 3 769,57 € TTC
- taux du fonds de concours : 75 %
- montant du fonds de concours à verser au SIEML **2 827,19 € TTC**.

Le versement sera effectué en une seule fois, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5212-26,  
Vu le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- D'approuver le versement au SIEML des participations pour les opérations de dépannages susvisées,
- De dire que cette participation sera imputée sur l'exercice 2023 du budget principal,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

**DELIBERATION N°DCM2023\_103**  
**ECLAIRAGE PUBLIC – DEPANNAGE - VERSEMENT D'U**  
**SIEML**

Envoyé en préfecture le 13/11/2023  
Reçu en préfecture le 13/11/2023  
Publié le  
ID : 049-200084903-20231107-DCM2023\_103-DE



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme  
A Champigné, le 13 novembre 2023

**Maryline LÉZÉ,**  
**Maire des Hauts-d'Anjou**



*Certifié exécutoire par le Maire*

*Compte tenu de la transmission en Préfecture le 13 novembre 2023*

*Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 13 novembre 2023*

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.*